

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

Le 23 février 2018, à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 19 février 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : MAURY YANNICK - de NATALE GUY – CANIAC ALAIN – BAGUE SYLVIE – MOREAU PATRICIA – PIONNIER JEAN-JACQUES – TAILLANDIER FRANCK – GUILLAUME LIONEL – VENARD SANDRINE – COUSTALAT JEAN-PIERRE – MONMART ALAIN

Etaient représentés :

VALETTE ANGELIQUE représentée par PIONNIER JEAN-JACQUES

SOLOHUB SABRINA représentée par CANIAC ALAIN

MARTEAU FRANCK représenté par MAURY YANNICK

Etait absent, excusé : /

Secrétaire de séance : COUSTALAT JEAN-PIERRE

Compte-rendu

Le compte rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'annuler et de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte.

Dépenses d'investissement avant le vote du budget M14 – CM N° 77 347 23 02 2018 01

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2017 : 363 812.28 €

Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 90 953.07 € (< 25% x 363 812.28 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- sécurisation du moteur de volée de la cloche de l'église 1 881.12 € (art 2135)
- sécurisation de la porte d'entrée de la Maison Associations (Plan Vigipirate) 4 629.40 € (art 2135)
- mise en conformité des prises électriques de la Maison des Associations 3 395.36 € (art 2135)

Total : 9 905.88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Affectation du résultat d'exploitation 2017 (Eau) – CM N° 77 347 23 02 2018 02

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent d'exploitation 2017 du service de l'eau, comme suit :

150 138.46 € au fonctionnement

Budget primitif 2018 de l'Eau (M49) – CM N° 77 347 23 02 2018 03

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2018 du service eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- fonctionnement 180 138.46 €
- investissement 379 503.33 €

Autorisation de signer le marché de renforcement généralisé du réseau AEP et création de bouches incendie – CM N° 77 347 23 02 2018 04

Monsieur MAURY Yannick informe l'assemblée des résultats de l'appel d'offres pour les travaux « de Renforcement généralisé du réseau AEP et création de Bouches incendie ».

L'entreprise SARL idRD à Malay le Grand (89) a été déclarée adjudicataire pour la somme de 231 578.00 € H.T. soit 254 735.80 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve et autorise le Maire à signer le marché à intervenir et toutes pièces s'y rattachant.

SDESM – Maintenance éclairage public 2018-2022 – Groupement de commandes – choix de la formule - CM N° 77 347 23 02 2018 05

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale.

Vu l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

Vu les responsabilités du Chargé d'Exploitation des installations électriques relatives à la norme technique NFC 18-510.

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

Vu le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe.

Considérant que la commune de Les Ormes-sur-Voulzie est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assurait une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

Considérant que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive ;

DECIDE DE CHOISIR :

X	FORMULE A
	FORMULE B

(une seule case à cocher svp)

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux.

Choix du cabinet pour le diagnostic matériaux du château d'eau communal – CM N° 77 347 23 02 2018 06

Monsieur PIONNIER informe l'assemblée, que dans le cadre de la réhabilitation du château d'eau, il convient de choisir un cabinet pour le diagnostic matériaux pour le château d'eau communal. Monsieur PIONNIER propose l'Entreprise SIXENSE CONCRETE de Jouy en Josas (78) pour un montant de 11 500.00 € HT, soit 13 800.00 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide D'attribuer cette prestation à l'entreprise SIXENSE CONCRETE pour un montant de 11 500.00 € HT soit 13 800.00 € TTC.

SUEZ – Convention de fourniture d'eau en gros à la Commune d'Everly – CM N° 77 347 23 02 2018 07

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention entre les communes d'Everly et Les Ormes a été établie le 17 novembre 1986 pour la réalimentation en eau potable de la commune d'Everly. Cette convention n'étant plus à jour, il a été convenu d'établir une nouvelle convention de fourniture d'eau en gros. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention.
Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales communales – CM N° 77 347 23 02 2018

- ♦ Monsieur CANIAC : Carnaval de l'Ecole : défilé le 23/03/2018.
Dimanche 01 avril 2018 « Chasse aux œufs de Pâques » pour les enfants de 0 à 11 ans – rendez-vous à 11 heures devant la Mairie.
Brocante le dimanche 22 avril 2018.
- ♦ Messieurs CANIAC et MONMART informe qu'une réunion d'information a eu lieu à Vimpelles sur le déploiement de la fibre optique en Bassée-Montois. A partir de Mai, une information écrite de Sem@fibre77 est prévue pour indiquer les différents opérateurs alternatifs et le planning des travaux.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 H 00.